

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	20244AA
Date de mise en ligne :	Le lundi 05 août 2024 à 12:10:01
Date de clôture :	Le vendredi 20 septembre 2024 à 12:00:00
Titre :	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une nouvelle déchèterie intercommunale et la construction du bâtiment administratif et technique du service de collecte
Descriptif :	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une nouvelle déchèterie intercommunale et la construction du bâtiment administratif et technique du service de collecte

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[10/09/2024 à 17:14:00] Bonjour, le bureau d'études ayant bâti le programme et réalisé le schéma d'aménagement est-il autorisé à répondre à la présente consultation svp ?

[11/09/2024 09:23:06] Bonjour,

Oui tout à fait.

Cordialement,

[10/09/2024 à 09:06:05] Bonjour, Est ce que l'architecte doit être obligatoirement mandataire du groupement de maîtrise d'oeuvre ?

Questions / Réponses

[11/09/2024 09:20:07] Bonjour,

ce n'est pas une obligation mais il est vrai qu'en raison des compétences requises et du type d'activité du projet, le groupement devra s'assurer de mobiliser les expertises métiers qui garantissent la couverture des besoins techniques inhérents au programme.

Cordialement,